

<p style="text-align: center;">Règlement du concours de photographie Classes de secondes, premières et terminales « Transformer la boue en or »</p>
--

Article 1 : organisation et dates du concours

- Le lycée Jean d'Alembert, dans le cadre de la *Semaine des arts*, organise un concours photographique libre et gratuit.
- Le concours se déroule du 28 novembre au 3 décembre 2019.

Article 2 : Intitulé, thème et explication des enjeux.

- L'intitulé du concours est le suivant : **transformer la boue en or**.
- Il s'agira de choisir un objet banal ou un élément du quotidien et de le transformer en objet photographique. L'enjeu sera donc de montrer comment le photographe est capable de transformer une chose banale voire laide, un élément du quotidien (la « boue ») en quelque chose de beau et de précieux (l' « or »), de montrer la beauté là où on ne l'attend pas, de faire de la photographie une alchimie.

Article 3 : Conditions de participation

- Ce concours est ouvert à tous les élèves de secondes, premières et terminales.
- Les participants doivent avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.
- Une seule photographie par personne sera acceptée.
- La photo doit être envoyée au plus tard le 3 décembre minuit (date et heure du mail faisant foi) au format numérique JPEG en pièce jointe d'un mail **aux deux adresses suivantes** : dmartin@dalembert.cl et amoal@dalembert.cl
- Le nom du fichier photo devra être sous la forme NOM PRENOM CLASSE JPEG.
- Le mail comprendra :
 - la date et le lieu de prise de vue
 - un commentaire de quelques lignes
 - les nom et prénom du participant.
- Elle devra être imprimée au format suivant : 20 cm par 30 cm et être déposée à la vie scolaire (auprès de Ruben Morales) au plus tard le 4 décembre à 12h et porter AU DOS votre NOM PRENOM CLASSE

Article 4 : Critères de sélection.

Les photos seront évaluées sur les trois critères suivants

- Valeur technique
- Valeur artistique
- Cohérence avec la thématique : Transformer la boue en or

Article 5 : Prix

A définir

Article 6 : Exposition des œuvres

- Les photos seront exposées lors de la soirée remise des prix (date à fixer)
- Elles pourront également figurer dans le magazine *La plume agile* et sur le site du lycée Jean d'Alembert <https://www.jdalembert.org/> .

Article 7 : Annonce des résultats

- Les résultats seront dévoilés lors de la remise des prix auxquels tous les participants seront conviés.

Article 8 : Composition du jury

Enseignants, parents d'élèves, photographes.

Article 9 : Exclusions

- Les responsables du concours et les membres du jury se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, raciste et discriminatoire.
- Les responsables du concours et les membres du jury se réservent le droit de supprimer les photos arrivées hors délai (date limite : 3/12/2019 à minuit)